

LA COOPÉRATION SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE

La coopération entre la France et le Canada dans le domaine des sciences et de la technologie est de plus en plus marquée par des politiques nationales semblables qui proposent le développement technologique comme objectif de coopération bilatérale.

La Commission mixte scientifique France-Canada, réunie à Vancouver en mai 1986, a souligné l'importance de la recherche scientifique et technologique dans le développement économique. Elle a identifié des secteurs prioritaires et des secteurs prometteurs pour la coopération; ce sont: les biotechnologies, l'espace et l'océanographie, d'une part, et les technologies de l'information, les technologies arctiques et les matériaux nouveaux, d'autre part. Le Programme de coopération scientifique et technologique Canada-France, régi par cette Commission, a été réorienté pour permettre des échanges de chercheurs et des missions exploratoires visant le développement technologique.

Par ailleurs, la coopération en recherche et développement et les transferts de technologie (brevets, licences, expertise) entre entreprises françaises et canadiennes ont fait l'objet d'un accord de coopération économique et industrielle entre les gouvernements, conclu en janvier 1987. Plusieurs ministères et agences sont ainsi appelés à faciliter le rapprochement des entreprises, en particulier le ministère de l'Expansion industrielle régionale et le Conseil national de recherches du côté canadien.

Créé en 1985, le Programme d'acquisition technologique du ministère des Affaires extérieures répond en particulier à la demande d'assistance financière d'entreprises canadiennes désireuses d'étudier les possibilités de transfert de technologies françaises au Canada. Un poste d'agent de développement technologique a été créé cette année à l'ambassade canadienne à Paris afin de répondre plus efficacement aux demandes canadiennes pour l'acquisition de technologies françaises.

En novembre dernier, une dizaine de dirigeants d'entreprises canadiennes ont accompagné le ministre de l'Expansion industrielle régionale, M. Côté, dans une mission en France

visant à explorer les possibilités de coopération avec des entreprises françaises pour l'exécution de recherches en développement technologique dans le cadre du programme européen EUREKA. La mission canadienne a reçu un accueil chaleureux des autorités gouvernementales et des dirigeants d'entreprise français. Dans le cadre du programme EUREKA, le gouvernement canadien a accordé une subvention de 3,5 millions \$CAN. à une entreprise de haute technologie spécialisée en micro-électronique, la Calmos Systems de Kanata (Ontario), afin de lui permettre de conclure une entente avec le consortium paneuropéen ES-2, auquel participe la société Bull de France.

L'espace demeure un secteur privilégié de coopération technologique entre Français et Canadiens. Ainsi, les deux prochains satellites canadiens de communication, Anik E1 et E2, seront mis en orbite en 1990 par des fusées françaises Ariane-4, suite à l'accord d'avril 1987 entre Telesat Canada et Arianespace. En outre, le Canada participe à l'étude préparatoire du projet, initialement français, de navette spatiale Hermes, maintenant poursuivi par l'Agence spatiale européenne.